



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE VAL DE REUIL
COMMUNE DE LERY

ARRÊTÉ N°06/2023

*Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
du 24 janvier 2023*

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
Autorisant les travaux sur le réseau d'eau potable par VEOLIA EAU
et limitant le stationnement Rue de VERDUN

La Maire de la Commune de LERY,

VU :

- Le Code de la Route et notamment l'article R411-25,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- Le Code de la Voirie Routière,
- L'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,
- La demande d'autorisation d'entreprendre des travaux du 24 janvier 2023 faite VEOLIA EAU,

CONSIDÉRANT les travaux qui auront lieu à partir du 1^{er},

ARRÊTE

- Article 1 :** La société VEOLIA EAU sise 1 Rue de la Mécanique, 27400 LOUVIERS, représentée par Monsieur Mickael Guerout, est autorisée à effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable pour la pose d'une bouche incendie, rue de Verdun, à partir du 1^{er} février 2023, pour une durée de 30 jours calendaires.
- Article 2 :** Le stationnement des véhicules légers et poids lourds, au niveau et pendant toute la durée des travaux, sera interdit.
- Article 3 :** La signalisation nécessaire sera assurée, manuellement, par la société VEOLIA EAU.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Service Voirie,
 - Société VEOLIA EAU,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PONT DE L'ARCHE,
 - Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de VAL DE REUIL.

Fait à LERY, le 24/01/2023
Janick LÉGER,
Maire.